



À l'attention des parents d'élèves ayant recours aux services de restauration scolaire et accueils périscolaires et de loisirs

Cabinet du Maire

Dossier suivi par : A. Cauvin
N/réf : cab173.2023 (NF/ CB /AP/AC)
Objet : Tarifs de la restauration scolaire et des accueils

Voiron, le 22 décembre 2023

Madame, Monsieur,

L'année 2023 a été marquée par une hausse significative des coûts des dépenses communales, de l'ordre de 6 %. Cette inflation considérable touche particulièrement les dépenses liées à l'électricité, au gaz, ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice de la rémunération des agents municipaux, qui sont des éléments essentiels au bon fonctionnement des services que nous offrons. Par ailleurs, en conséquence de la hausse des prix des denrées alimentaires, le prix d'achat des repas par la Ville a augmenté de 22 % depuis 2022. Pour des raisons évidentes d'équilibre du budget de la ville, cette dernière ne peut pas absorber 100 % de la hausse de ces coûts, même si nous ne répercutons cependant pas entièrement sur les tarifs la hausse réelle de cette inflation.

Pour illustrer cela, nous voulions vous informer du prix réel d'un repas à la cantine. Celui-ci s'élève à 13,39 euros pour la Ville de Voiron. De cette somme, 3,67 euros correspondent au prix d'achat du repas facturé par le traiteur. Les 9,72 euros restants sont dédiés aux frais de service et de fonctionnement. La différence entre ce coût et le montant actuellement payé par l'utilisateur (de 3,41€ à 10,68€) est supportée par l'ensemble des contribuables.

Afin de maintenir un équilibre financier juste et responsable, nous sommes dans l'obligation de répercuter une partie de cette augmentation des coûts sur les usagers de ces services et donc de vous informer d'une augmentation des tarifs de 6 % des repas à la cantine ainsi que des services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Bien que cette décision difficile soit nécessaire pour préserver la pérennité et la qualité des services municipaux, nous comprenons les conséquences financières que cette augmentation peut avoir pour certaines familles. Nous rappelons à cet effet que la tarification au quotient familial permet d'échelonner les tarifs en fonction des revenus de chaque ménage.

Voiron, ville porte de Chartreuse

Nous tenons également à souligner que notre objectif premier est de garantir la qualité des prestations offertes aux enfants tout en assurant une gestion équilibrée et transparente des finances publiques.

Ainsi, le marché public reconduit auprès de notre traiteur garantit des denrées de qualité, en très grande partie issues de productions locales ou de l'agriculture biologique. Par ailleurs, les repas sont équilibrés avec soin grâce à leur élaboration par un nutritionniste et en ce sens, ils garantissent une diversité propice à la santé et à l'éducation alimentaire des enfants.

Nous vous remercions pour votre compréhension dans cette période délicate. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et préoccupations concernant cette augmentation des tarifs et nous vous prions de croire en nos respectueuses salutations.

Nadine FAYOLLE



Adjointe en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance

Chokri BADREDDINE



Adjoint en charge de la Jeunesse